



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

gouvernement

Question écrite n° 69305

Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur une constatation faite à la lecture d'un document budgétaire. Il a pris connaissance du nombre important de collaborateurs au cabinet du ministre, estimé dans le « jaune » à 24. Ce chiffre est plus élevé que celui du ministère de l'intérieur, dont la charge budgétaire est l'une des plus importantes de l'Etat, alors que le ministère de la jeunesse et des sports ne représente que 0,5 % du budget de la nation. En conséquence, il souhaite connaître les raisons de ce cabinet pléthorique.

Texte de la réponse

A la différence de ce qui est pratiqué pour d'autres cabinets, le ministère de la jeunesse et des sports a communiqué le recensement de l'ensemble des personnes travaillant au sein de son cabinet en intégrant l'ensemble des postes, y compris ceux de secrétariat. Aussi, au nombre de 24 personnes, convient-il de retrancher celui de 10 personnes qui occupent de tels postes. Dès lors, le nombre total de collaborateurs n'est plus que de 14.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Muselier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69305

Rubrique : Etat

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6708

Réponse publiée le : 7 janvier 2002, page 91